

Bonne année 2014

Cher(e)s ami(e)s Landaises et Landais,

Vous étiez très nombreux vendredi 3 janvier à la Godelinière pour assister à notre traditionnelle cérémonie des vœux de la municipalité et je vous remercie de tout cœur pour votre participation.

A tous ceux qui n'ont pu être présents ce jour-là, je voudrais offrir au nom de tous les membres du conseil municipal, tous nos meilleurs voeux de bonheur, de prospérité et de bonne santé. Que cette nouvelle année vous apporte le meilleur, pour vous et pour vos proches, quelle puisse voir réussir vos projets professionnels ou personnels.

Nous avons pu au cours de cette soirée faire le bilan de l'année 2013 et tracer quelques perspectives pour l'année 2014.

2013 a été l'année des inaugurations. L'extension du complexe sportif, celle du centre de loisirs et de l'EHPAD.

Mais nous avons également lancé deux gros chantiers, la rénovation de la mairie et la viabilisation du nouveau Quartier des Oiseaux. Une vingtaine de parcelles sont déjà réservées sur les 48 disponibles.

L'étude de l'aménagement de la rue Pasteur avance et la rénovation de la mairie sera terminée au printemps prochain.

En cette fin de mandat, je voudrais remercier particulièrement les membres du conseil pour leur implication dans la vie communale.

2014 verra le renouvellement de l'équipe municipale. Je remercie par avance les futurs conseillers de consacrer du temps à la gestion des affaires communales. C'est une expérience unique et très enrichissante. Je leur souhaite de pouvoir travailler dans la sérénité, comme nous avons pu le faire nous-mêmes; et d'avoir toujours à l'esprit que l'intérêt général doit primer sur les intérêts particuliers.

Pour terminer, bonne année également à vous qui œuvrez dans les nombreuses associations de la commune. Soyez encore une fois remercié pour le temps et l'énergie que vous consacrez aux autres.

Bonne et heureuse année à toutes et à tous.

Le Maire,

Philippe BONNEAU

Date de parution :
Janvier 2014

Numéro 139

Sommaire :

Bonne année	1
Infos communales	2
<i>Rappel Subvention</i>	2
<i>Sensibilisation à l'élagage</i>	2
Pluviométrie	2
Etat Civil	2
<i>Bilan d'activité</i>	2
Infos diverses	2
<i>Délai pour les CNI</i>	2
<i>Portage des repas</i>	3
La Vie des associations	3
<i>Le Foyer des Jeunes</i>	3
<i>Club Temps Libre</i>	3
A vos agendas	3
Prochaine parution	3
Conseil Municipal	4
Permanences Maire et Adjointes	4



Informations communales

RAPPEL SUBVENTIONS 2014

Les dossiers de demande de subvention 2014 pour les associations sont disponibles sur le site de la commune. Ils peuvent également être retirés au secrétariat de la Mairie. La date limite de dépôt des dossiers en Mairie est **le 8 février 2014**.

Au-delà de cette date, les demandes ne pourront pas être prises en compte dans le budget prévisionnel de la commune et seront donc susceptibles d'être refusées. Nous remercions également les associations qui souhaitent faire une demande de subvention de fournir les éléments comptables demandés dans le dossier.



SENSIBILISATION RELATIVE A L'ELAGAGE

Sur notre patrimoine d'éclairage public, quelques candélabres se retrouvent envahis par la nature. Nous souhaitons sensibiliser les propriétaires d'arbres sur les risques induits par le défaut d'élagage. En effet, le frottement ou bien l'occultation par les branches sur ce type de matériel provoque peu à peu des dégradations ou bien cela réduit considérablement l'efficacité d'éclairage.

Pour éviter de mettre en cause la responsabilité civile des riverains et dans l'intérêt de tous, nous demandons, si vous êtes propriétaire d'arbres ou de haie encombrante, de faire le nécessaire pour élaguer autour des points lumineux encombrés.

Merci de votre compréhension.



Pluviométrie 2013

Décembre : 122,5 mm

Cumul année 2013 : 939,2 mm



ÉTAT CIVIL

Décès (n°18, 19 et 20) :

10 décembre : **Jean-Claude BOUDAUD** - EHPAD Les Bruyères - 80 ans

16 décembre : **Christian BRETIN** - « Le Grand Douet » - 57 ans

20 décembre : **Madeleine NOURRY** - EHPAD Les Bruyères - 89 ans

BILAN D'ACTIVITE DU CENTRE D'ACCUEIL DE LA GODELINIERE

L'année 2013 de la Godelinière en quelques chiffres :

- **126 contrats** de locations dont **47 contrats de location** pour la salle de la Grange d'une moyenne de 2 jours

- une occupation systématique des hébergements du centre tous les week-ends en complément de la location des salles entre avril et novembre.

- **41 groupes** accueillis : le premier en janvier et les derniers en novembre.

- **1528 repas chauds** préparés dans les cuisines de l'EHPAD et servis au centre en liaison chaude et **1803 petits déjeuners** préparés sur place dans les cuisines du centre et servis .

- un chiffre d'affaires de 110 478 € HT.

Informations diverses

VALIDITÉ DE 15 ANS DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ - L'ETAT SIMPLIFIE VOS DÉMARCHES

A compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les **personnes majeures (plus de 18 ans)**.

L'allongement de 5 ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures.

- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie !!!

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Si vous souhaitez voyager à l'étranger avec votre CNI (Carte Nationale d'Identité) et avoir plus de renseignements, vous pouvez consulter les 2 sites suivants :

www.interieur.gouv.fr

www.diplomatie.gouv.fr

EHPAD LES BRUYÈRES - SERVICE DE PORTAGE DE REPAS

Depuis plusieurs années, le service de portage de repas à domicile développé par l'EHPAD les Bruyères permet à ses usagers d'être soulagés des contraintes liées à la préparation des repas durant la semaine. Pas de courses à faire, pas de cuisine à faire et donc moins de soucis pour rester chez soi en toute tranquillité. Il s'adresse en priorité aux personnes de plus de 60 ans puisqu'il s'inscrit dans le cadre de la politique de maintien à domicile soutenue par le Conseil Général de Vendée.

Le repas est livré aux alentours de midi, conditionné dans une mallette isotherme qui permet le maintien en température du plat chaud et donc de le consommer dès son arrivée. Le menu est composé d'une entrée, d'un plat de résistance, d'un fromage, d'un dessert, d'un potage chaud et d'une ration de pain. Le choix des mets est varié et permet aux personnes seules de profiter d'une certaine diversité dans les menus et de la garantie d'un bon équilibre alimentaire.

Le tarif était en 2013 de 7,51 € le repas pour les usagers des Landes-Genusson et 8 € pour ceux des communes aux alentours, quel que soit le nombre de repas commandés. Chacun peut choisir de se faire livrer une ou plusieurs fois par semaine, selon ses besoins. Le service est assuré du lundi au vendredi et pourrait s'étendre au samedi dans la mesure où cela serait souhaité par les usagers eux-mêmes.

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec l'EHPAD les Bruyères au 02 51 91 60 50.

La Vie des associations

FOYER DES JEUNES

L'association, gérée par 15 membres du bureau, compte cette année 110 adhérents. Le bilan des activités de l'année passée fut présenté à l'assemblée générale de décembre : la soirée landaise, une sortie Laser Game, un tournoi de Baby-Foot et de billard, une sortie karting, un lavage voiture au profit de l'association « Enfants du Mékong », la participation de 22 adhérents du Foyer des Jeunes lors du rassemblement national des Foyers, la traditionnelle séance de variétés très appréciée par près de 800 spectateurs et la vente de croissants au profit du Téléthon. La dernière sortie tant attendue fut à Disney Land Paris avec la participation de 60 jeunes. Hormis les activités, le local du Foyer reste un lieu très attractif avec près de 70 ouvertures dans l'année.

Le président a remercié Guillaume AUVINET, François BRETIN, Henri DEFONTAINE, Angelina DEVEAU, Marie-Eugénie GUEDON, Alexandre NOURRY, Kevin POITOU et Alexandre SUAUDEAU qui quittent le bureau.

La nouvelle composition du bureau :

Président : Benoit MOUILLE

Vice-président : Jérémy MOULIN

Trésoriers : Corentin DURAND et Benoît GABORIEAU

Secrétaires : Amandine GAUTHIER et Louise MOUILLE

Membres actifs : Teddy AUGEREAU, Félix CAILLER, Pierre CHIRON, Andy DURANDET, Florian GOURRAUD, Joris LIMOUSIN, Florent PASQUIER, Maxime PROTEAU, Lucas THIBEAUD.

A noter sur vos agendas



25 janvier	Coqs Landais	Concours de Palets	Salle Safrane
26 janvier	Esprit Trail Landais	Randonnée Découverte	Salle de Sports
30 janvier	Club Temps Libre	Galette des Rois	Godelinière
1 ^{er} février	Badmin'Land	Galette des Rois	Godelinière (bas)
15/16 février	Club Temps Libre	Spectacle Cabaret	Salle Notre Dame

CLUB TEMPS LIBRE

La galette des Rois aura lieu le jeudi 30 janvier à La Godelinière. Il y aura aussi le paiement des cotisations et l'abonnement à « Racines » de 13h30 à 14h45. A 15h, spectacle « La Farandole des Trois Provinces » avec des danses folkloriques et chants, suivi par la dégustation de la galette à l'entracte et reprise du spectacle jusqu'à 17h30 environ. Le club invite tous les retraités landais à participer à l'animation et à partager la galette.

Le Cabaret Magique spectacle d'humour et de magie avec 2 artistes :

Stefan Olivier, imitateur humoriste.

Tour à tour charmeur, tendre, incisif et percutant, Stefan épingle le monde de la chanson, de la politique, du cinéma et de la télévision sur un rythme endiablé... et vous fera passer « d'un rire à l'autre ».

Dominique Hermann, magicien illusionniste.

Dominique vous entraînera dans une ambiance très conviviale avec un cocktail de poésie, de magie et d'humour... son spectacle étant qualifié par la presse de « drôle, émouvant et très divertissant ».

Ce spectacle se déroulera à la salle Notre-Dame le samedi 15 février à 20h30 et le dimanche 16 février à 14h30.

Tarif adultes et à partir de 12 ans : 11 €

Enfants 6/12 ans : 5 €.

Renseignements et réservations au 07 71 08 88 65 ou au Foyer Rural le jeudi de 14h à 18h.



Prochaine parution du journal : le 17 février.

Veuillez déposer vos articles en Mairie avant le 5 février prochain. Merci.

Conseil Municipal

Séance du 12 décembre 2013
Compte-rendu n° 62

PRESENTS : M. BONNEAU, Maire,
M. GABORIEAU, Mmes BRIN O. et ROY, M. FORTIN, adjoints,
Mmes BRIN J., CHALLET et MALEYROT,
MM. BAUCHET, DAVID, DÉFONTAINE, DOUILLARD,
GOURRAUD, LIMOUSIN, LOISEAU et POUPLIN.

Absente excusée : Mme CHATAIGNIER (pouvoir donné à M. BONNEAU).

TARIFS COMMUNAUX 2014

À l'unanimité, le Conseil Municipal réactualise, à compter du 1^{er} janvier 2014, les tarifs suivants :

Frais de garde des animaux en divagation

Frais de capture + hébergement (5 jours maxi)	54,00 €
Hébergement animaux tatoués (+ de 5 jours)	5,45 € /jour
Frais de tatouage + transport chez le vétérinaire	43,15 €

Caution pour l'implantation d'un chapiteau 312,00 €

TARIFS 2015 DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité les tarifs comme suit :

Foyer-Rural	Non Landais	158,00 €
	Landais (-26%)	117,00 €

Salles de sport (associations, particuliers landais, professionnels avec priorité accordée au sport)

Émeraude	117,00 €
Océane	117,00 €
Safrane	117,00 €
Indigo	117,00 €

Salle de l'ancien restaurant scolaire

Non Landais	158,00 €
Landais	117,00 €

Salle Notre-Dame

Non Landais	158,00 €
Landais	117,00 €

Salle de la Salette 33,00 €

Forfait nettoyage pour location de salle 33,00 €

PRÉCISIONS QUANT AUX TARIFS DE LOCATION À LA DEMI-JOURNÉE DES SALLES COMMUNALES « INDIGO » ET « FOYER RURAL »

Lors de la séance du mois de septembre, il a été fixé un même tarif à la demi-journée pour la location des salles « Indigo » et « Foyer-Rural », égal à la moitié du tarif journalier « Landais », soit 57,5 € pour 2014.

Toutefois, afin que cette modalité de location de salles ne porte préjudice à la bonne gestion de l'ensemble du patrimoine locatif communal, le Conseil municipal précise par une nouvelle délibération prise à l'unanimité que, dans ce cadre, la durée maximale autorisée est de 4 heures.

PERSONNEL COMMUNAL

Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe :

Monsieur Fabrice GAUTRON, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, figurant sur le tableau des agents promouvables au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, le Conseil municipal décide à l'unanimité la création du poste correspondant à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe sera supprimé à la date de nomination de l'agent au grade supérieur sous réserve de l'obtention préalable de l'avis favorable de la Commission administrative paritaire.

INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AU COMPTABLE DU TRÉSOR

L'attribution de l'indemnité de conseil fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal à chaque nouvelle mandature ainsi qu'à chaque changement de comptable. Le taux est fixé par la délibération et peut être modulé en fonction des prestations sollicitées au comptable.

Après délibération, le Conseil municipal par 9 voix contre, 5 voix pour et 2 abstentions, refuse d'attribuer une quelconque indemnité de conseil sur la simple motivation qu'aucune prestation particulière de caractère facultatif ne lui est demandée.

CONVENTIONS D'OCCUPATIONS PRÉCAIRES

Toute mise à disposition à titre onéreux d'un immeuble à usage agricole en vue de l'exploiter est régie par les dispositions d'ordre public relatives au statut de fermage et du métayage (art. L.411-1 du Code Rural).

Cependant l'article L. 411-2 du même code exclut du champ d'application de l'article L. 411-1 les conventions d'occupation précaire tendant notamment à l'exploitation temporaire d'un bien dont l'utilisation principale n'est pas agricole ou dont la destination agricole doit être changée.

Aussi, le Conseil municipal décide d'établir des conventions d'occupation précaire, à compter du 1^{er} janvier 2014, d'une durée de 6 mois, renouvelables tacitement avec indemnité annuelle de 60 € par hectare.

QUARTIER DES OISEAUX

Dénomination des voies :

Outre les continuités des rues des Hirondelles et des Pinsons, le conseil adopte à l'unanimité la proposition de la commission « Urbanisme » pour les nouvelles voies à savoir : Rue des Alouettes, rue des Colverts, rue des Martinets, rue des Aigrettes et rue des Sarcelles.

Convention SyDEV :

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer la convention établie par le SyDEV concernant la mise à disposition à ERDF d'un terrain, destiné à l'installation d'un poste de transformation de courant électrique affecté à l'alimentation du lotissement et du réseau de distribution publique d'électricité. Le poste (y compris le gros œuvre) et ses accessoires font partie de la concession de distribution publique et, à ce titre, seront entretenus et renouvelés par le concessionnaire.

Jours et horaires d'ouverture

Mairie : - de 9h à 12h et de 14h30 à 17h45 du lundi au vendredi sauf le jeudi après-midi (fermée) ;
- le samedi matin de 9h à 12h.

Agence postale : - de 10h30 à 12h et de 14h30 à 15h30 du lundi au vendredi ;
- le samedi matin de 10h à 12h.

Prochain Conseil : le jeudi 14 février à 20h30

Permanences :

Maire L'après-midi sur rendez-vous
Adjoints Sur rendez-vous

Prise de RDV : Tél. : 02 51 91 62 77
Courriel : mairie@leslandesgenusson.fr

Ce journal communal est édité par :

Mairie des LANDES-GENUSSON,
15 rue d'Anjou 85130 LES LANDES-GENUSSON,
☎ 02 51 91 62 77 📠 02 51 91 63 04
✉ mairie@leslandesgenusson.fr
www.leslandesgenusson.fr

Directeur de publication : Philippe BONNEAU